SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 120

mars 2016

Dispensé de timbrage TROYES PPDC
CPPAP
1219 S 07094
ISSN
2263 - 679X
Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
Directeur de publication
Jean-Denis Brunette
Prix au n° : 0.70 euros

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

déposé le 05/03/2016

"Faut-il brûler le code du travail sur l'autel de la négociation ?"

in santé et travail N°93 janvier 2016

EDITO

S'il ne fait aucun doute que la crise a eu des effets délétères sur le dialogue social, il ne fait aucun doute non plus que celui-ci ne prévaut pas aux décisions prises dans l'Education Nationale. Les récentes décisions imposées dans le cadre de la carte scolaire de notre département n'en sont que le dernier exemple. Réunir des instances avec les représentants des personnels suffirait-il à justifier l'existence d'un véritable dialogue social ? Certains n'imaginent même pas fonctionner autrement. Pourquoi ? Parce qu'ils ont oublié que le dialogue servait surtout à poser les problèmes et à les discuter. La question n'est pas d'imposer et de justifier ses choix dans les instances comme cela est toujours le cas. Au contraire, il faudrait s'entendre sur les critères d'un bon travail et les priorités à mettre en oeuvre pour améliorer sa qualité.

La France est souvent citée comme le mauvais élève en la matière alors que paradoxalement, et contrairement aux idées reçues, le code du travail français est celui qui renvoie largement à la négociation collective, par comparaison à la plupart des autres pays.

Le code du travail est complexe, mais derrière le souci de simplification mis en avant par ce gouvernement, il y a surtout une volonté de "déplacer" une bonne partie des obligations fixées par le droit sur la table des négociations dans les entreprises. N'est-ce pas là conférer davantage de pouvoirs aux grandes entreprises sans pour autant garantir davantage d'accessiblité aux plus petites ? En tout cas les grandes organisations patronales semblent plutôt ravies et elles sont bien les seules !

Les organisations de jeunesse dont l'UNEF appellent à une première moblisation contre la loi travail El KHOMRI. Soutenons cette action

Le 9 mars 2015 à 14h00 devant l'Hôtel de Ville de Troyes

Dans la fonction publique, le dialogue est enlisé par des vagues de réorganisations (ah non ! de "réformes"!) qui gèlent nos salaires. C'est pourquoi, nous vous invitons à répondre massivement dans les prochaines semaines au large appel unitaire des syndicats de la fonction publique pour

Une mobilisation nationale le 22 mars 2016

Fabrice LAMQUIN

sommaire

Edito p1

Carte scolaire p2

CDEN et incidences carte scolaire p3

Mouvement 2016: c'est bientôt ! p4

De la parité dans les promotions ! p5

Stage syndical: p6-7
Nouveaux programmes, comment faire ?

Grève fonction publique p8

+ ENCART bulletin de syndicalisation et fiche de contrôle mouvement

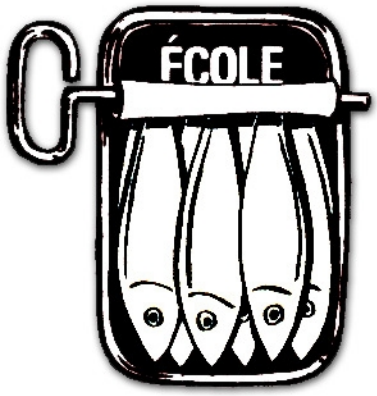

À Bar sur Aube, des parents d'élèves font circuler une pétition pour protester contre la fermeture d'une classe à l'école Maurice Véchin. À ce jour, elle compte déjà 260 signatures.

À La Chapelle Saint Luc, ça bouge aussi du côté des parents d'élèves et des équipes de la REP+.

Un collectif comportant des parents d'élèves, des enseignants du REP+ , des élus de la ville et des DDEN s'est réuni une première fois le 22 janvier afin de demander à la DASEN la prise en compte des difficultés rencontrées dans les écoles maternelles et élémentaires de ce réseau.

Une lettre ouverte adressée à la DASEN, à la rectrice et à la ministre signée par les conseils d'école de 3 élémentaires et 5 maternelles a été remise en main propre à Mme Compagnon par les DDEN.

Un courrier qui n'a pas reçu de réponse, mais l'annonce de créations de postes supplémentaires sur le REP+ était faite en CDEN un mois plus tard...

Jugeant ces décisions insuffisantes, le collectif se sera réuni à nouveau le 7 mars (*pendant la distribution de ce journal*), afin d'obtenir les moyens à la hauteur des enjeux et de l'environnement social particulièrement difficile de ces écoles.

Le SNUipp-FSU Aube soutient bien entendu toutes ces initiatives.

Carte scolaire
Soyons satisfaits !

Malgré la perte d'effectifs d'élèves qui continue, le gouvernement a octroyé 7 postes à l'académie de Reims. Waouh... trop bien ! Cela permet-il de mettre en œuvre les mesures décidées par ce même gouvernement (*maître supplémentaire dans chaque école de REP, décharges de direction en particulier pour les petites écoles*) ? Ben, pas vraiment. A fortiori, pas question d'améliorer la formation initiale et continue, le renforcement des aides pour les élèves en difficulté, de diminuer les moyennes par classe pour se rapprocher de nos voisins européens (*autour de 20 élèves/classe*), de créer une vraie politique de prévention des risques professionnels. Mais on n'a plus les moyens. Bon, soyons réalistes, l'idée de partager les richesses est dépassée, on ne va quand même pas demander aux très très riches qui de notoriété publique sont de plus en plus très très riches de payer des impôts pour financer l'école des autres, l'hôpital des autres, la retraite des autres, la culture des autres. Et puis quoi encore ? Non, le monde change, c'est comme ça, pas d'alternative. Soyons donc satisfaits !

Maintenant, avec la manne de 7 postes pour le département (Waouh… trop bien !), il faut faire des choix judicieux.

Priorité à la ruralité : aurions-nous l'audace de comprendre a minima qu'il n'y aura pas de dégradation des conditions d'accueil ? Alors on arrive à mat Aix en Othe à 30 après fermeture, Chessy-les-Prés/Les Croûtes classe unique élémentaire à 24, idem pour Lignière/Coussegrey. Une subtilité nous aurait-elle échappé ?

Priorité à l'éducation prioritaire : pas d'ouverture à Charpak avec une prévision de 25,8 élèves/classe sans compter l'ULIS ; pas d'ouverture à Faubourg de Lyon avec une prévision de 27,3 en élémentaire : pas d'ouverture à Robespierre avec une prévision de 24,4 en élémentaire sans compter l'ULIS.
Et puis pas d'ouverture à Pont Ste Marie qui n'a pas pu passer en REP mais est tout de même en zone sensible et qui prévoit 25,2 élèves/classe sans compter l'ULIS.
Ah oui, 3 ouvertures élémentaires sur le REP+ la Chapelle qui amènent la moyenne en élémentaire à 22,7 sauf que lorsqu'on compte les ULIS cette moyenne monte à 24,3 soit 2 élèves de plus par classe que la moyenne départementale. Vous avez dit prioritaire "plus" ?

Ben oui, mais on n'a plus de poste ! Puisqu'il faut répondre à une **Commande ministérielle** (*celle-ci n'existait pas au CTSD de janvier, c'est beau la communication!*), soit un poste de chargé de mission et 6 postes maîtres/relais. On ne peut pas remettre en cause le fait que les équipes de circo soient accaparées par des tableaux à remplir, des dossiers à construire, à vérifier et n'aient plus trop le temps pour leurs missions d'accompagnement. Maintenant c'est comme ça, pas d'alternative. Et il faut bien soutenir les équipes, c'est donc bien ces postes qu'il nous faut en priorité. Soyons donc satisfaits !

Comme disait ma grand-mère, si tu n'attends rien, tu ne seras pas déçue. Et comme aurait dit Mme Thatcher moins tu revendiques et plus tu es satisfait !
ET BEN NON : d'autres choix de carte scolaire sont possibles, d'autres choix budgétaires sont possibles, une autre société est possible !

I. Desimpel

Décharges de direction : le statu quo

Début décembre, nous vous informions de la proposition de l'administration pour l'application des textes nationaux sur les décharges de direction qui consistait à financer les décharges dues aux écoles de 1, 2 et 3 classes en supprimant des décharges pour quelques dizaines de "grosses" écoles.

Dans l'Aube, comme dans de très nombreux départements français, les modalités de calcul des décharge sont en effet légèrement plus favorables que les textes nationaux. La logique gestionnaire est imparable : supprimer les dispositions locales, appliquer strictement les textes nationaux et se féliciter de mettre en œuvre les engagements ministériels à moyens constants.

Les élu(e)s de notre syndicat s'étaient évidemment fortement opposés à ce projet. Dans les écoles concernées, l'information avait consterné les collègues concernés et, localement, des actions étaient envisagées par les équipes.

En CTSD, le 20 janvier 2016, l'IA a déclaré surseoir à ce projet, tout en garantissant aux écoles de 1, 2 et 3 classes les décharges qui leur sont dues et en appliquant la décharge d'un tiers temps pour les écoles à huit classes.

Évidemment, nous nous réjouissons de cette décision, mais attention : il ne s'agit que d'un report d'un an. La suppression de vos scandaleux avantages, chers directeurs et directrices de "grosses" écoles, risque fort de revenir sur le tapis l'année prochaine.

Pour préparer la rentrée 2017, des groupes de travail auront lieu d'ici la fin de l'année afin d'établir une nouvelle base de calcul départementale. Vos représentants y seront vigilants. Nous veillerons aussi à ce que les décharges des écoles 1, 2 et 3 classes soient organisées et anticipées.

Au CDEN, le terrain se fait entendre, mais pas écouter

Ce mardi 23 février se tenait le CDEN au cours duquel Mme COMPAGNON, DASEN, annonçait les modifications de la carte scolaire proposée lors du CTSD du 20 janvier 2016.

Devant l'exercice habituel d'autosatisfaction et le silence apparemment approbateur des différents acteurs dans la salle (organisations syndicales comprises), le SNUipp-FSU a tenté de faire entendre la voix des écoles et proposé le vote d'une motion.

Si le texte, reproduit ci-dessous, a bien été discuté en séance, Mme la Préfète a simplement refusé de le soumettre au vote du CDEN.

Que doit-on y voir, à part une mise en doute supplémentaire du professionnalisme des enseignants qui œuvrent pourtant chaque jour devant les classes ? Sachez-le, vous êtes des acteurs mineurs de l'Éducation Nationale. Enfin, jusqu'aux prochaines élections.

Le malaise enseignant ? Mais de quoi parlez-vous ?

Télécharger la motion

Échos des CAPD et groupes de travail

Mme la DASEN a décidé que **les postes G** ne pourront être affectés qu'à un enseignant spécialisé *G* ou *E en reconversion vers G.*

Auparavant, les collègues non spécialisés pouvaient postuler sur les postes G, mais ne les obtenaient qu'à titre provisoire et ne « fonctionnaient » pas en G (mais en E).

Cette année, ces postes seront *gelés* (sans occupation) s'ils ne sont pas obtenus par des spécialisés.

Concrètement, ce sera la double peine pour les Rased et les secteurs d'écoles concernés : non seulement ils n'auront pas de maître(sse) G, mais ils seront amputés d'un poste.

À l'heure où l'on place devant des classes des personnels contractuels non formés, on appréciera la cohérence de cette décision qui a au moins le mérite pour nos comptables de gagner quelques postes sans que cela ne se voie trop. C'est beau, la gestion de la pénurie.

Les élu(e)s SNUipp se sont bien entendu fortement opposé(e)s à cette décision.

L'an dernier, du fait des modalités de formation des stagiaires, il avait été décidé que l'ensemble des postes de TRS de la zone Troyes et agglo seraient attribués à titre provisoire. Conséquence : les TRS Troyes titulaires ont été victimes de carte scolaire et ont pu bénéficier des priorités afférentes au mouvement 2015.

Cette année, la décision est élargie à tout le département.

Les TRS titulaires des zones Nord, Est et Sud-Ouest vont devoir participer au mouvement 2016. Ils recevront un courrier de l'administration leur indiquant qu'ils sont « mesure de carte scolaire » après la CAPD du 11 mars.

Quelles priorités pour ces collègues ?

- **priorité 1 sur les postes de TRS** de la zone (mais affectation à titre provisoire).
- **priorité 4 sur tout poste d'adjoint de la zone.**
- **12 points sur tous les autres postes d'adjoint.**

Attention : ceci ne concernent que les collègues TRS nommé(e)s à titre <u>définitif</u>.

Plus plus d'infos, n'hésitez pas à nous contacter (voir nos réunions et permanences page 4).

MOUVEMENT 2016

inscriptions
du 16 au 30 mars

Comme chaque année, le SNUipp vous informe et vous accompagne dans votre demande de mutation.

RÉUNION D'INFO
le 23 mars 2016

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, rencontrez vos élu(e)s SNUipp en CAPD.

Participer à une réunion d'info syndicale est un droit donnant lieu à autorisation d'absence. Si vous êtes de service ce jour-là (ou animation pédagogique), il vous suffit d'informer votre IEN par courrier une semaine avant la date prévue (voir modèle sur le blog).

LA FICHE DE CONTRÔLE

Elle permet aux élu(e)s de contrôler les informations vous concernant en séance.

Elle est dispo en format papier dans ce journal ou en ligne sur le site e-mouvement.

PERMANENCES

Tous les jours par téléphone ou au local du SNUipp, de 9h à 16h30.

N'hésitez pas à venir à Troyes au 3 bis rue Voltaire les mercredis 16 et 30 mars.

sur internet

Nous mettons en ligne toutes les infos et tous nos outils sur notre site créé spécialement pour chaque collègue du département, syndiqué(e) ou non.

e-mouvement.snuipp.fr/10

e-mouvement est également accessible depuis notre blog

Pensez à retourner l'accusé de réception avant le 13 avril !

De la **parité** dans **les promotions**

Les femmes représentent plus de 82% des enseignants du premier degré.
Or, les hommes sont sur-représentés dans les personnels accédant à la HC et ce dans toutes les catégories. Ce constat se retrouve dans tous les départements de l'académie et est valable (au moins) sur les trois dernières années.

	Hommes	Femmes	Total
promu(e)s	**19** (32,2%)	**40** (67,8%)	**59**
adjoint(e)s	**4**	**17** (80,9%)	**21** (35,6%)
spécialisé(e)s	**4**	**8** (66,6%)	**12** (20,3%)
Directeurs, directrices	**7**	**8** (53,3%)	**15** (25,4%)
CPC	**1**	**2** (66,6%)	**3** (5,1%)
Fonction particulière	**3**	**1** (25%)	**4** (6,7%)
Education prioritaire (sans directeur)	**3**	**2** (40%)	**5** (8,4%)
détaché(e)s	**1**	**3** (75%)	**4**

Il est vrai que les hommes sont déjà sur-représentés dans toutes les catégories « particulières » (dont certaines donnent des points pour la HC) comme le prouvent ces données issues du bilan social académique.

Fonction	Effectifs	% de femmes
Enseignement	6774	**82.,8**
Dont directeurs d'école	1170	**78.6**
Dont remplaçants	759	**65.9**
Besoin éducatifs ASH hors classe	332	**76.8**
Conseillers pédagogiques, pilotage et animation pédagogique	70	**65.7**
Accompagnement, animation et soutien hors ASH	72	**45.8**
Fonctions administratives	13	**53.8**
TOTAL	*7261*	***82***

Les femmes candidatent-elles moins à ces fonctions ? Ou bien les recrutements sont-ils discriminatoires ? Cela nécessite d'avoir une analyse et une réflexion.
De plus, les hommes semblent cumuler les « bénéfices ». Ainsi, ils représentent 21,4% des directeurs mais 46,7% des directeurs promus.
Ce qui est certain, c'est que les hommes accèdent plus facilement à la HC. Cela peut aussi s'expliquer par les autres éléments du barème : échelon et note. Les hommes sont-ils mieux notés ? Et du coup avancent-ils plus vite ? Là aussi question à étudier plus précisément sauf bien sûr si on part du constat qu'ils sont simplement meilleurs (meilleurs restant encore à définir)!
Au-delà de toutes ces questions sur lesquelles il faut évidemment se pencher, ce constat valide la revendication du SNUIPP-FSU d'un même rythme d'avancement pour tous (avec transformation de la HC en un douzième échelon) seul susceptible d'assurer une véritable équité.

I. DESIMPEL

TEMPS CONFIANCE MOYENS

Pétition en ligne

POUR la mise à notre libre disposition des 108 heures hors du contrôle de la hiérarchie et l'arrêt des APC

POUR une formation continue renouvelée et inscrite sur le temps de classe

POUR des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté

DÉJÀ PRÈS DE 30 000 SIGNATAIRES !

loi travail : non merci !

+ de 845 000 soutiens !

http://loitravail.lol

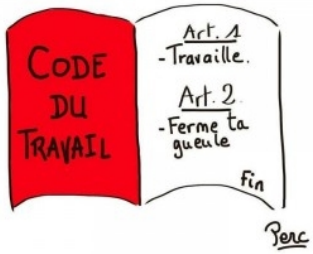

STAGE ÉLÉMENTAIRE

22 AVRIL 2016

de 9h00 à 12h00
& de 13h20 à 16h00

à l'ESPE de Troyes

avec

Denis Paget

Professeur de lettres modernes,
Membre du CEGT et du Conseil supérieur de l'éducation pendant 19 ans

Auteur de
"Le partage des savoirs"
éditions Syllepse, 2013

NOUVEAUX PROGRAMMES : COMMENT FAIRE ?

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9h00	**Une nouvelle conception des programmes : le pari de l'intelligence ?**
	Échanges - Pause
10h45	**Quelles sont les nouveautés de ces programmes ? Démarches et contenus**
	Échanges
11h45	Pause méridienne
13h20	**Nouveaux programmes, quelles incidences sur notre travail et nos pratiques pédagogiques ?**
	Questions et conclusion
16h00	**Fin du stage**

Participer à un stage, c'est un droit

L'absence pour assister à ces journées est de droit pour tous les personnels dans la limite de 12 journées par an. La hiérarchie ne peut les refuser que dans des conditions très restrictives.
En l'absence de réponse écrite et motivée au moins 15 jours avant le stage, l'autorisation est réputée accordée.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'autorisation d'absence sont à adresser à l'I.A. au moins 1 mois avant la date du stage, soit avant le 22 mars 2016.
Le bulletin d'inscription est à renvoyer au SNUipp dans les plus brefs délais.

Qui peut participer ?

Tout enseignant qui est intéressé par un stage de formation syndicale, syndiqué ou non syndiqué, qu'il travaille en maternelle, à l'école élémentaire, dans un Rased, ou comme remplaçant.

Serai-je remplacé(e) ?

Soyons francs, compte-tenu des difficultés de remplacement , il y a un risque pour que vous ne soyez pas remplacé(e). Informer dans ce cas votre IEN qu'une organisation interne à votre école peut cependant être trouvée.
L'absence de remplaçant ne peut vous empêcher, à elle seule, d'assister à la journée de stage.

Serai-je payé(e) ?

Assister à une journée de réflexion pédagogique organisée par un syndicat est un droit. Vous serez rémunéré(e) comme pour une journée de travail.

Retrouvez les modèles de lettre, le formulaire en ligne et toutes les infos relatives au stage sur notre blog.

Autorisation d'absence

Nom, prénom A ....., le.....
Fonction et poste
École

à Madame l'Inspectrice d'Académie

S/C de M l'IEN de .....

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le 22 avril 2016 pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à l'ESPE de Troyes.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp Aube sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Signature

à renvoyer à la DASEN sous couvert de votre IEN **avant le 22 mars**

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
Ecole :
Circonscription IEN :
Mail : Téléphone :

J'informe le SNUipp Aube de mon souhait de participer au stage du 22 avril 2016 à l'ESPE de Troyes.

Une restauration est possible au CROUS de l'ESPE.

à renvoyer au SNUipp dans les plus brefs délais par courrier ou de préférence en utilisant notre formulaire en ligne disponible sur notre blog : **http://10.snuipp.fr**

22 mars : Mobilisation unitaire
pour l'augmentation de nos salaires

Les organisations syndicales haussent le ton : si une augmentation significative des salaires n'est pas annoncée le 17 mars par la ministre de la Fonction publique, elles appelleront à la grève le 22 mars.

Le mardi 22 mars, les organisations syndicales FSU, CGT, CFDT, CGC, FA-FP, Solidaires et UNSA appelleront l'ensemble des agents de la Fonction publique à la grève si les propositions salariales ne se traduisent pas par une augmentation significative des salaires. C'est le message porté dans l'unité auprès du gouvernement alors que la nouvelle ministre de la Fonction publique vient d'annoncer aujourd'hui que le rendez-vous salarial promis serait finalement décalé au jeudi 17 mars en raison du récent remaniement ministériel.

Pour les organisations syndicales, l'heure doit être au dégel significatif de nos salaires bloqués depuis plusieurs années. Déjà, le 26 janvier dernier, la profession à l'appel du SNUipp-FSU avait mis la pression sur le gouvernement et porté ses exigences aussi bien en terme de revalorisation du point d'indice que d'ISAE portée à 1 200 euros et ce, dans la perspective des discussions à venir fin mars sur ce dernier sujet.

Aujourd'hui, avant même l'ouverture des négociations, le gouvernement s'entête à parler de *« mesures symboliques »* voire même de maintien du gel, ce qui est proprement inadmissible. Les propositions précises vont être dévoilées le 17 mars.

Sans attendre, les organisations syndicales ont décidé de déclencher un dispositif d'alerte sociale pour le 22 mars pour mettre les négociations salariales sous pression.

Le rendez-vous salarial doit déboucher sur des mesures fortes.

Dans le cas contraire, les syndicats dont le SNUipp-FSU appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique et donc des enseignants des écoles à la grève le 22 mars. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement.

Toutes les infos

nécessaires vous seront communiquées par mail et sur notre blog dès le 17 mars si l'appel à la grève est confirmé pour le 22 mars.

Action retraites
le 10 mars 2016

9 organisations de retraité-e-s (*UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires, la FGR-FP, LSR, Ensemble et solidaires-UNRPA*) appellent à une nouvelle mobilisation le 10 mars sur la revendication du pouvoir d'achat en baisse notamment en raison du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées en particulier en matière de santé et de l'augmentation de la fiscalité spécifiques aux retraité-e-s.

Elles ont pris acte des reculs sociaux sur les retraites qui risquent de s'accroître et ce selon quelques rapports (*l'OCDE sur l'âge de départ, la Cour des Comptes sur les pensions de réversion et le COR sur la situation des retraités-e-s en France*).

Elles revendiquent :

- **Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au moins égale au SMIC.**
- **La défense des pensions de réversion**

Dans l'Aube plusieurs rassemblements à **TROYES** (15h devant la Préfecture) et à **ROMILLY** (14h devant la Bourse du travail).

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

http://**10.snuipp.fr**

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.